

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°2 AU CONTRAT DE PARTENARIAT
POUR LE FINANCEMENT, LA CONCEPTION, LA CONSTRUCTION
ET/OU LA RÉHABILITATION, L'ENTRETIEN, LA MAINTENANCE ET L'EXPLOITATION
DE SIX PÔLES DE SOLIDARITÉ
ET SIX MAISONS DÉPARTEMENTALES DE LA SOLIDARITÉ ET DE L'INSERTION**

Rapporteur : Christian GAUBERT

Mesdames, Messieurs,

Notre assemblée a voté, le 19 décembre 2011, l'attribution d'un contrat de partenariat, relatif au financement, conception, la construction, l'entretien, la maintenance et l'exploitation techniques de six pôles de solidarité et de six maisons départementales de la solidarité et de l'insertion.

Le contrat a été notifié le 23 janvier aux Ecosolidaires Gironde, société de Projet, créée pour ce contrat, dont les deux actionnaires sont Vinci Construction France et Atlante Gestion.

La délibération a fait l'objet de deux recours déposés au Tribunal Administratif le 22/02/2012. Un des deux recours a été rejeté par le juge, le deuxième est en cours d'instruction.

Une clause du contrat prévoit que le Conseil Général doit fournir aux Ecosolidaires Gironde une attestation de non recours, au plus tard le 20 novembre 2012, date de mobilisation des fonds du financement par Dexia, ce dernier étant désengagé au-delà de cette date dans ce cas.

Après une période de concertation entre le Conseil Général et les Ecosolidaires Gironde, et une période de suspension de quatre mois, une solution a été mise au point afin de pouvoir poursuivre, dans le cas où le recours continue au-delà du 20 novembre 2012, l'exécution de ce contrat indispensable pour la mise en place du projet Solidarité 2013 d'intérêt général, ce qui n'est plus à démontrer.

Ainsi, il vous est proposé d'approuver un avenant portant sur :

- la prise en charge du financement directement par le Conseil Général, à hauteur de 28 799 085 € HT,
- le constat de l'augmentation de fonds propres de la société de projet de 2,4 M€ à 4,8 M€ HT,
- la modification des clauses du contrat impactées par cet avenant,
- porter le coût prévisionnel global du contrat, valeur janvier 2012 hors indexation, en moyenne annuelle, pour le Conseil Général de 4 188 043 € HT (5 008 899 € TTC) à 3 868 289 € HT (4 541 224 € TTC), la TVA n'étant pas appliquée au coût du financement apporté par le Conseil Général),
 - rémunérer la société de projet des frais inhérents à la période de suspension à hauteur de 132 207 € HT,
 - mettre fin à la période de suspension et poursuivre l'exécution du contrat à partir du 1^{er} octobre.

Les quatre premières clauses ne s'appliquent qu'à compter du 21 novembre, dans le cas où le recours subsiste.

**AVIS DE LA COMMISSION 23 - PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL - PORTS DÉPARTEMENTAUX -
HÉBERGEMENT ET MOYENS DES SERVICES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE
MONSIEUR LE PRÉSIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION 25 - FINANCES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR
LE PRÉSIDENT**

Christian GAUBERT :

L'avis de la commission Patrimoine départemental - Ports départementaux - Hébergement et moyens des services, est favorable aux propositions de Monsieur le Président, mais je propose un amendement pour introduire dans le texte les modifications suivantes :

Page 1, 5ème paragraphe qui sera rédigé ainsi qu'il suit :

"Sans financement bancaire, les Ecosolidaires ne pourront plus poursuivre l'exécution du contrat. Dans ce cas, ce Contrat devra être résilié et il conviendra d'indemniser les Ecosolidaires Gironde dans les conditions prévues au Contrat".

Page 3, dans les propositions à adopter compléter ainsi qu'il suit :

"de modifier ou de supprimer les clauses listées en annexe de la présente délibération en procédant aux ajustements du Contrat et de ses annexes nécessaires à la mise en œuvre de ce nouveau dispositif, tout en préservant l'équilibre contractuel"

Page 3, Ajouter dans les décisions un dernier paragraphe ainsi rédigé :

"Compte tenu des frais et préjudices importants occasionnés par les recours abusifs déposés contre la délibération du 19 décembre 2011, d'autoriser Monsieur le Président du Conseil Général à demander des dommages et intérêts et une condamnation aux dépens de leurs auteurs."

De plus quelques modifications de forme sont prévues.

Si vous acceptez cet amendement, ces éléments seront intégrés dans la délibération avec une remise en forme du texte qui vous sera remis.

M. LE PRÉSIDENT :

Avant de voter sur les amendements, nous allons ouvrir le débat. Et je donne la parole à celles et à ceux qui le souhaitent. Oui, Daniel Jault...

Daniel JAULT :

C'est un événement un peu fâcheux et regrettable, qui j'espère n'entraînera pas l'interruption de toute construction et activité. Tout simplement, parce que sur mon canton j'ai une MDSI dans un état catastrophique. Les locaux sont exigus et ne cessent de se rétrécir au fur et à mesure que le travail augmente.

En trois mois, les travailleurs sociaux ont subi trois agressions, parce que l'adaptation de défense et de protection de ceux-ci n'a pu se faire dans l'établissement. Personnellement, je dis clairement au Président que je ne vais plus pouvoir fréquenter la MDSI, en raison de l'hostilité de la part du personnel qui vit vraiment dans des conditions épouvantables.

M. LE PRÉSIDENT :

Je remercie Daniel Jault. Pour celles et ceux qui ne connaîtraient pas ces locaux de la MDSI, je pense que Jacques Respaud pourrait faire visiter les locaux de la MDSI de Bordeaux Saint-Jean. Avec Jean-Louis David, on pourrait visiter la MDSI du quatrième canton. Il y en a d'autres ainsi..., de manière à ce que l'on prenne bien conscience de la réalité des choses et dans quels locaux évoluent nos travailleurs sociaux, qui sont en première ligne. Ils sont agressés verbalement, mais aussi parfois physiquement. C'est pour cela que nous avons ce grand projet, qui permettrait à ces personnes de

travailler dans des conditions décentes. Nous sommes au bout du rouleau... J'en ai citées quelques-unes, mais il y en a d'autres aussi dans la Gironde rurale.

Voilà le projet et comment le réaliser le plus rapidement possible ; c'est tout l'enjeu de ce débat et de ce dossier.

Y-a-t-il d'autres interventions ? Oui, Jean-Jacques Paris...

Jean-Jacques PARIS :

Monsieur le Président, chers collègues, nous avons eu déjà maintes fois l'occasion d'échanger nos contradictions et nos différences sur la vision que l'on peut avoir sur ce type d'"outil", que sont les contrats de partenariats ou les partenariats public-privé. Bien sûr, on ne va pas pouvoir nous reprocher de ne pas vouloir améliorer les conditions de vie et de travail de nos agents. D'ailleurs, ce qui pose le plus de problèmes - je l'ai entendu encore dans les réunions que j'ai eues avec le personnel ces derniers jours - c'est le manque d'agents, de travailleurs sociaux. Aujourd'hui, des dizaines de gens ont besoin de nos services, et malheureusement les assistantes sociales sont saturées de travail et ne peuvent plus répondre sur les dossiers. Et de surcroît, elles ne peuvent plus trouver de logements à offrir aux familles. Dans des conditions concrètes, nous avons beaucoup de familles qui vivent aujourd'hui dans l'exiguïté complète.

Si, en même temps, on bloque la masse salariale, en disant qu'on va améliorer le travail social, je crois qu'on va complètement dans l'erreur.

Deuxième idée, on nous avait dit au début : "ce n'est pas la meilleure solution, mais on veut aller vite avec le partenariat public". S'il y a trois ans, au lieu de tergiverser, on avait commencé à améliorer les MDSI, on en aurait fait quatre ou cinq déjà !

Rumeurs dans l'hémicycle.

Jean-Jacques PARIS :

On se rend compte qu'on va plus vite quand c'est nous qui le faisons, que...

M. LE PRÉSIDENT :

Non, non, pas du tout... !

Jean-Jacques PARIS :

Attendez ! Laissez-moi finir !

M. LE PRÉSIDENT :

Il faut quand même connaître la réalité de la Gironde !

Jean-Jacques PARIS :

On a le droit de dire ce que l'on pense...! On est encore en démocratie...!

Christian GAUBERT :

C'est une réorganisation totale qui se fait en plusieurs pôles sociaux ! On ne peut pas faire du saupoudrage !

M. LE PRÉSIDENT :

Laissons Jean-Jacques Paris terminer son intervention.

Jean-Jacques PARIS :

Le choix a été fait ! On a le droit d'avoir des idées différentes. C'est ce qui fait la richesse de la Gauche en France, c'est de pouvoir échanger. Si nous étions tous dans le même moule, il n'y aurait pas beaucoup de débats dans ce pays !

A partir de là, ce que vous nous présentez, chers collègues, est porteur d'une inquiétude nouvelle. Il faut bien le dire. Ces Partenariats Public-Privé nous inquiètent, et pas que nous. La Cour des Comptes en parle. Des députés de toute tendance politique nous interpellent. C'est une bombe à retardement les Partenariats Public-Privé pour l'avenir. C'est cela la question ! Cette fois-ci, cela va aliéner une bonne partie de notre auto-financement. On est obligé d'abonder encore... Alors, à quoi cela va servir finalement de vouloir prendre une telle démarche !

On a la preuve aujourd'hui, par l'expérience, que, dans la plupart des cas, ces partenariats sont une charge qui s'aggrave pour les collectivités locales. Qui plus est, une fois que les groupes ont toutes les autorisations, ils sont maîtres à bord et font ce qu'ils veulent, quels que soient les cahiers des charges. Ce n'est pas pour faire un procès d'intention. Aujourd'hui, nous en sommes là.

Vous proposez un amendement pour éventuellement garantir la collectivité ; ce qui est juste, heureusement. Vous ne voulez pas en démordre. C'est votre choix. Je comprends qu'il est toujours difficile de revenir sur une position que l'on a prise, mais il me semble que l'intérêt de la collectivité, c'est au moins de prendre toutes les garanties possibles pour que maintenant on ne soit pas pris dans la nasse. Franchement, je pense que ce n'est pas une aventure qu'il faudra renouveler, compte tenu de la difficulté que connaissent les collectivités et qu'elles ne vont pas manquer de connaître dans l'avenir.

Je vous dis cela, sans aucune agressivité. Nous débattons. Peut-être sommes-nous dans l'erreur ? Toutefois, nous nous appuyons sur des expériences.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci Jean-Jacques Paris. Y a-t-il d'autres interventions ? Oui, Dominique Vincent et ensuite Anne-Marie Keiser...

Dominique VINCENT :

On vient d'écouter Jean-Jacques Paris, qui a son point de vue, et c'est normal qu'il l'exprime. Mais quand on parle des conditions de travail des employés, si je prends le cas du secteur Le Bouscat-Bruges, que je connais bien, les employés travaillent dans des conditions lamentables. Et je rejoins ce que disait notre collègue Daniel Jault.

Aujourd'hui, il n'y a pas à réfléchir. Soit on les laisse travailler dans ces conditions-là, et on attend que le Conseil Général, sur son propre budget, ait les moyens de résoudre ces problèmes. Soit nous allons vers une autre solution, qui est le PPP. Je ne suis pas un fanatique de cette solution, c'est le moins qu'on puisse dire. Mais de temps en temps, quand l'opportunité est là, quand la réalité du terrain le demande, quand la situation des employés est telle qu'elle existe aujourd'hui, la solution est adaptée.

Pour ce qui me concerne, je ne voterai pas tous les matins ce processus, mais pour le cas présent, c'est la meilleure solution parce qu'il n'y en a pas d'autres, pour ne pas laisser nos employés travailler dans ces mauvaises conditions.

M. LE PRÉSIDENT :

C'est très bien résumé... C'est ce que je pense moi aussi. La parole est à Anne-Marie Keiser.

Anne-Marie KEISER :

Oui, Président, Mesdames, Messieurs, un petit mot, pour vous dire que les contrats de partenariat Public-Privé, ce n'est pas une nouveauté. Le Conseil Général, par le biais de Gironde Numérique, en a déjà voté un. Nous portons déjà un contrat de partenariat Public-Privé. En ma qualité de Présidente de Gironde Numérique, j'ai une petite expérience du PPP, et je voudrais vous en dire quelques mots.

D'abord, je ne comprends pas bien le terme "bombe à retardement", car clairement Jean-Jacques Paris, les loyers sont fixés d'avance au contrat. Il n'y a aucune surprise. Et au terme du contrat, la collectivité devient propriétaire des biens. "Bombe à retardement" encore, je ne comprends pas bien pourquoi, parce qu'il se trouve qu'avec un PPP, il y a des modalités de négociation qui sont particulièrement intéressantes, par le biais de ce que l'on appelle un dialogue compétitif. Et si on négocie bien ce dialogue compétitif, on s'en sort très bien.

Si je prends l'exemple de Gironde Numérique, nous avons négocié avec les candidats, et nous avons retenu un partenaire privé qui s'appelle France Telecom Orange, tout simplement sur le fait que France Telecom a accepté au contrat, puisqu'il y a des histoires de chiffres d'affaires ici, des malus au cas où le chiffre d'affaires de Gironde Numérique ne serait pas réalisé. C'est le cas cette année, parce qu'effectivement il faut convaincre les gens d'acheter de la fibre optique, les entreprises notamment. Notre partenaire ne fait pas le chiffre d'affaires qui était prévu au contrat, et en conséquence notre partenaire qui s'appelle Orange reverse un malus à la collectivité.

Tout cela pour dire qu'en terme de PPP, si on borde bien les choses - et je suppose que les choses ont été bien bordées -, il n'y a pas de surprise ni de bombe à retardement.

Je vous donne ici mon expérience de PPP.

M. LE PRÉSIDENT :

La parole est à Yves d'Amécourt...

Yves d'AMÉCOURT :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers Généraux, chers collègues, Après l'intervention de Jean-Jacques Paris, qui, je vous le rappelle, est Vice-Président de cette assemblée, je crois qu'il convient de dépassionner le débat et de prendre de la hauteur, comme le disait les frères Montgolfier.

Après "OGM" et "gaz de schiste", il semble que "PPP" soit devenu un nouveau gros mot. J'ai du mal à comprendre les raisons du dégoût d'une partie de cette assemblée pour les "PPP", car depuis très longtemps les collectivités publiques françaises tissent des liens contractuels avec le secteur privé. Anne-Marie Keiser vient de le rappeler. D'ailleurs, en matière de partenariat public-privé, la France a eu un rôle historique précurseur. Dès le 16ème siècle, on trouve des traces de PPP. C'est sous le règne de François 1er que sont nées les premières coopérations de ce type entre public et privé.

Philippe PLISSON :

Pourquoi pas remonter à Cromagnon !

Alain RENARD :

Pourquoi pas depuis Clovis !

Yves d'AMÉCOURT :

A cette époque - et notre collègue Alain Renard en conviendra, lui qui est un spécialiste de l'eau -, le Roi avait l'habitude de confier à des entrepreneurs privés le financement, la construction et l'exploitation de canaux, pour lesquels les ressources publiques étaient insuffisantes. C'est vrai que notre collègue Philippe Plisson se sent plus proche de l'homme de Cromagnon !

Rumeurs dans l'hémicycle

M. LE PRÉSIDENT :

La parole est à Yves d'Amécourt.

Yves d'AMÉCOURT :

Jusqu'au 19ème siècle, les PPP se sont développés par le biais de "la concession" : la réalisation du Canal du Midi, une fierté de notre Sud-Ouest ; la modernisation de la ville de Paris, sous l'impulsion du Baron Haussman ; ou bien encore la construction de la Tour Eiffel. Ce sont de célèbres exemples de PPP.

Au 19ème siècle, dans de nombreux États européens, les chemins de fer, chers à Jean-Jacques Paris, les tramways et l'éclairage public ont été réalisés par le secteur privé, dans le cadre de PPP. Plus récemment, la réalisation du tunnel sous la Manche est aussi un bel exemple de PPP, qui fut initié par François Mitterand, le Président qui vous est cher, qui nous est cher. En Gironde, nous avons l'exemple de Gironde Numérique, que nous devons à la clairvoyance d'Anne-Marie Keiser et du Président Philippe Madrelle : un partenariat Public-Privé, dont l'objet est l'équipement de la Gironde en fibre optique pour le Haut-Débit. Que serait la commande de logements sociaux en France, sans le partenariat public-privé avec les organismes HLM ?

Dernier né des instruments de la commande publique, le contrat de partenariat, plus précisément - c'est le sujet d'aujourd'hui - a pour but de permettre au secteur public de tirer parti des capacités d'innovation et de savoir-faire des entreprises, de leur redonner une capacité d'innovation, des degrés de liberté, que le processus classique de commande publique ne permet pas.

Depuis une vingtaine d'année, les réformes de l'État visent à introduire plus de rationalité et d'efficacité dans les secteurs publics et la gestion administrative dans l'achat public. Déficit public, poids de la dette, constat d'inefficacité et d'intégration européenne, sont autant de raisons qui poussent l'État et les collectivités locales à trouver de nouveaux modes de fonctionnement lorsqu'elles font appel au secteur privé.

Des nouveaux modes de discussion, c'est bien de cela dont il s'agit : discuter pendant la commande, comme l'a rappelé Anne-Marie Keiser, pour pouvoir optimiser ensemble les solutions. Dans ces conditions, le contrat de partenariat se présente comme un compromis, une sorte de troisième voie entre une solution libérale et une solution sociale. Dans notre cas, il s'agit d'une voie plus libérale pour construire des bâtiments à vocation sociale. Nous n'avons pas en interne, au Conseil Général, le personnel pour assumer un projet d'une telle importance. Et si nous le recrutons, qu'en ferions-nous à l'issue du projet ?

En définitive, le contrat de partenariat répond à un réel besoin de notre administration et représente une forme contractuelle moderne et mieux adaptée que les modes de gestion classique, à condition bien sûr qu'il soit bien "ficelé" ! Et le souci est peut-être là aujourd'hui. Le contrat de partenariat est aux collectivités ce que le crédit-bail est aux particuliers. Si nous appelions cela du Crédit-bail, peut-être cela apparaîtrait moins un gros mot que PPP.

Mais venons-en au contrat de partenariat qui nous préoccupe. Un contrat que notre groupe a voté, dont l'objectif est d'améliorer l'accueil et les conditions de travail dans nos maisons départementales de la solidarité et de l'insertion. Ce contrat est signé avec le groupe Vinci, et la Banque Dexia en est un financeur. La Banque Dexia souhaite se désengager, comme elle se désengage d'ailleurs, un peu partout, de tous les projets. Signe des temps. Votre idée de substituer le Conseil Général à la banque Dexia est sans doute une idée intéressante. Mais voilà, ce faisant, ce Contrat de Partenariat est-il toujours légalement valide ? En effet, cet avenant remet en cause l'économie même du contrat initial et peut laisser peser un doute des services de tutelle sur l'avantage que cette procédure apporte à notre collectivité, par rapport aux outils classiques de la commande publique. Or, la règle du partenariat est bien qu'il faut avoir épuisé tous les outils classiques de la commande publique avant de pouvoir le conclure.

Le recours au contrat de partenariat exige en amont une véritable évaluation du projet en termes économique, financier et d'intérêt pour les services et la collectivité. Cette évaluation doit démontrer que le Contrat de Partenariat est plus avantageux que toutes les autres formules de commande publique, en motivant le choix de son utilisation.

En modifiant le contrat initial, ne courrons nous pas le risque de le voir contesté devant le juge administratif par le premier venu, où tout simplement par les services de l'Etat ?

Je le rappelle, notre groupe a voté pour ce contrat de partenariat. C'est plutôt au sein même de votre majorité que se situe l'opposition. Une opposition de principe, comme celle qu'on a connu jadis contre la réalisation de la Tour Eiffel, des Chemins de fer, du Tunnel sous la Manche, et de très nombreuses infrastructures qui ont fait la France !

Aussi, Monsieur le Président, nous proposons de faire valider ce nouveau montage par les services de l'Etat, et de le proposer au vote de notre assemblée lors du vote de la DM2, le 26 octobre prochain. D'ici là, les recours seront peut-être tombés. Ce qui facilitera la recherche d'un partenaire financier. Sur le sujet des recours, Monsieur le Président, vous avez la main. Il suffit de demander à votre sniper de ranger son arbalette. Sur un autre projet, proche d'ici, qui a fait l'objet d'un recours, lui aussi, le bouclage du plan de financement ne semble pas poser problème.

Mais pour aujourd'hui, en ce qui concerne notre Contrat de Partenariat, ce travail de contrôle de légalité n'ayant pas été fait, nous semble-t-il, notre groupe a choisi de ne pas participer au vote. Notre proposition n'est pas de voter contre ; elle est de ne pas participer au vote et de vous demander de reporter cette délibération au moment de la DM2, le 26 octobre, dans l'attente d'avoir une validation des services de l'Etat de la substitution du financeur par le Conseil Général. Notre proposition est constructive. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci Yves d'Amécourt ; la parole est à Gilles Savary.

Gilles SAVARY :

Oui, la genèse de ce dossier, pour lequel d'ailleurs je pourrais trouver quelques points d'accord avec Yves d'Amécourt, c'est que nous avons décidé de tout faire en même temps sur un plan et un programme de travaux des MDSI sans précédent. Et les faire toutes en même temps, cela veut dire que l'on sature déjà nos services par celles que l'on fait en régie directe. Et la question qui se pose aujourd'hui sur ce contrat de partenariat n'est pas de savoir s'il est moral ou pas, idéologiquement compatible ou pas, c'est de savoir si on fait ou si on ne fait pas. Car nous n'avons pas les moyens, eu égard à ce que l'on fait en régie directe, de faire les douze MDSI dans les mêmes temps que ce que nous nous étions impartis. Nous voulons améliorer à la fois l'accueil du public social ; il y a droit, parce qu'il y a des contraintes très particulières de confidentialité qui ne sont pas assurées aujourd'hui. On parle devant des assistantes sociales en public ; cela n'est plus possible. Et nous voulons améliorer aussi le travail des assistantes sociales sur l'ensemble du territoire. C'est la raison pour laquelle il faut dissiper un peu les chantages et les mesures de rétorsion. Il y a un problème à la municipalité de Bordeaux, vous le transposez ici pour des raisons politiques, en vous déconnectant complètement du sujet, qui est de savoir si on améliore l'accueil des publics sociaux en difficulté et si on améliore les conditions de travail de nos assistantes sociales. Cela s'appelle une prise d'otage politique pour des raisons extérieures, qui n'ont pas grand-chose à voir avec la politique de cette collectivité. Je considère que c'est extrêmement dommageable.

Vous avez peut-être raison de dire qu'à l'intérieur de la majorité plurielle, il y a des nuances. Vous dites : "les oppositions sont de votre côté" ; oui, mais le recours est du vôtre Yves d'Amécourt. Et c'est lui qui aujourd'hui est en train de détricoter ce dossier, qui était une des priorités de notre mandature et qui le reste. C'est à vous que je demande, avec votre autorité sur votre groupe, de faire en sorte que l'on ne confonde pas les genres et que ce qui se passe au conseil municipal de Sauveterre ou d'ailleurs ne vienne pas ici perturber l'intérêt général, et que vous ne jugiez ce dossier qu'en fonction des objectifs départementaux qui lui sont impartis.

Pour le reste, je partage avec vous - je l'ai dit plusieurs fois dans cette tribune - le fait que les PPP ont fait beaucoup de choses dans ce pays. Et je dirai même, pour avoir été dix ans à l'Europe,

que l'Europe a été influencée par la France et pas l'inverse. En particulier, ce qui a beaucoup bluffé l'Europe, c'est notre programme de rattrapage autoroutier uniquement en PPP pendant des années ; on était parti bien après les allemands et les italiens. Ce n'est pas un fait nouveau.

Cela étant, il y a aujourd'hui sur les PPP probablement un toilettage à faire, car il ne faut pas nier d'une part que le contrat de partenariat n'a pas les qualités, la souplesse et l'efficacité de ce qu'avaient jadis les délégations de service public ou de ce qu'elles ont encore ou de ce qu'avaient les sociétés d'économie mixte. Et on s'aperçoit que les contrats de partenariat sont difficiles à négocier, qu'il faudrait une batterie de juristes extrêmement pointus pour arriver à faire en sorte que l'intérêt de la collectivité publique soit préservé plutôt que l'intérêt commercial de l'entreprise. C'est un peu ce qui nous arrive ; c'est-à-dire que l'entreprise nous dit que si ce n'est plus financé, il y a rupture contractuelle et elle demande des indemnités. C'est un vrai sujet, parce que ce n'est pas de notre fait si Dexia ne finance pas. C'est un événement extérieur, et cela montre qu'il faut revoir ce PPP particulier que sont les contrats de partenariat. Comme il va falloir un jour ou l'autre qu'on se pose la question de savoir pourquoi on met des sociétés d'économie mixte en concurrence, et si effectivement les sociétés d'économie mixte en concurrence ont une raison d'être. Quand on met en place une société d'économie mixte, pour mettre en place une politique publique plus souple, sous droit privé, permettant d'être plus rapide et plus vélocité que l'action publique, si cette société d'économie mixte doit être mise en concurrence systématiquement avec des privés, on peut se poser la question de savoir si elle a des raisons d'exister.

A la fois, je partage votre point de vue général sur les PPP. Il faut s'attendre d'ailleurs à ce qu'il y en ait de plus en plus, parce que l'Etat a des difficultés financières et l'épargne privée en France est très importante. Alors ce que vont faire les gouvernements dans les années qui viennent, c'est orienter le plus possible l'épargne privée vers des réalisations publiques. Autrement, il n'y a plus de réalisations ! Mais les doutes que l'on peut nourrir à l'égard des contrats de partenariat que l'on est en train d'expérimenter sont quand même aujourd'hui d'une certaine façon confirmés. C'est compliqué pour nos collectivités. Néanmoins, j'en appelle la responsabilité de tout le monde, cela serait criminel vis-à-vis de l'objectif d'action sociale que nous nous impartissons aujourd'hui de faire en sorte que ce dossier tombe, parce que cela ne serait pas demain matin que l'on remettrait en place ces pôles sociaux et ces douze MDSI ; cela serait sans doute dans quinze ans, vu nos capacités financières d'aujourd'hui. Et j'en appelle à la sagesse de tous pour qu'on ne compromette pas ce dossier pour des raisons politiques.

M. LE PRÉSIDENT :

Je remercie Gilles Savary. Les choses sont bien résumées.

Je voudrais dire que nous avons la validation des services de l'Etat, puisque la mission d'assistance au contrat de partenariat, qui a son siège au ministère de l'Economie et des Finances à Bercy, a préconisé cette solution plutôt que d'autres. Les choses sont claires, nettes et précises. Et reporter au 26 octobre ! Ce n'est pas possible ! Parce que des délais courent qui ne le permettent pas. La dissolution automatique du contrat le 30 septembre, si rien n'est fait avant, ne sera pas rattrapable. Nous sommes vraiment là sur un terrain où on ne peut pas faire n'importe quoi et rejeter aux calendes grecques. Il y a véritablement une urgence et cela a été expliqué. Nous ne sommes pas là dans des partenariats public-privé où c'est lucratif avec de l'argent qui circule. Non ! Il n'y a pas d'argent qui circule en ce qui concerne les MDSI. Et nous savons dans quelles conditions travaillent nos agents. Au Conseil Général de la Gironde, il n'y a pas de licenciements, ni de plans sociaux ; il y a une augmentation de la masse salariale de 2 %. Nous ne sommes pas en soustraction, au contraire. On met en priorité nos agents et les sentiments d'humanité et d'humanisme nous préoccupent. C'est notre philosophie et on n'en changera pas.

La parole est à Christian Gaubert.

Christian GAUBERT :

Sans vouloir trop alourdir le débat, il y a eu un historique très intéressant de notre collègue Yves d'Amécourt sur les PPP, et le satisfecit total à Anne-Marie Keiser. Je note aussi que l'hémicycle partage unanimement le bien-fondé de la réalisation de ces bâtiments. Mais il n'y a pas que l'aspect financier. Il y a trois piliers : l'aspect financier, la réalisation immobilière et la maintenance. Il faut dire qu'au bout de vingt-cinq ans, nous allons avoir des bâtiments en parfait état - c'est dans le contrat -, ce

que nous n'aurions peut-être pas en le réalisant en interne et on ne pouvait pas le réaliser en interne. Il y a une complexité qui justifie les PPP.

Et puisqu'on parlait aussi d'emplois, je voudrais dire quand même qu'on va faire travailler les PME et les artisans et il s'agit de 42 280 heures d'insertion, de travail, que l'on va donner. Actuellement, ce n'est pas négligeable, et il faut mettre ce critère dans la balance.

Jean-Jacques PARIS :

J'ai bien écouté l'exposé de notre collègue Yves d'Amécourt, mais je souhaite lui rappeler une chose. C'est juste à réfléchir. La France a connu de nombreuses concessions pour ses services, et le risque commercial était justement l'opérateur. Mais là, tous les risques sont à la collectivité, puisqu'on s'est engagé sur un loyer ad vitam aeternam...

Par exemple, Michel Klopfer, que nous avons reçu ici, dit qu'il a vu *"des erreurs grossières sur les frais financiers ou qui attribuaient, sans raison, une économie sur les prestations techniques de 20 % à 25 %, en faveur du privé..."*. On trouve dans ces contrats de nombreuses anomalies qu'on ne peut pas voir au départ. Il dit aussi : *"Tous les cabinets, juristes, conseillers financiers ont un intérêt évident aux PPP, qui leur assurent du travail pour des années."* Ils n'ont aucun risque, on leur assure du travail pendant vingt-cinq ans, un loyer, quelle que soit la situation des finances publiques demain ! Parce qu'on ne sait pas ce qu'on va devenir demain, dans quelle situation nous serons ! C'est cette insécurité qui est posée.

Jacques RESPAUD :

Juste un mot, parce que ce qui vient d'être dit n'est pas acceptable. Il y a quand même plusieurs sortes de PPP. Je ne veux pas reprendre tout le débat. Cela fait qu'entre ce qui s'est passé à Bordeaux avec le stade et ce qui se passe ici, il y a des différences qui sont fondamentales. Gilles Savary parlait de raisons politiques pour justifier les recours, ce sont plutôt des raisons politiciennes, parce que des raisons politiques cela serait au sens noble du terme. Dans le PPP qui concerne le stade, et je m'adresse également à Jean-Jacques Paris, nous avons une mécanique extraordinaire où nous avons de l'argent public, celui de l'Etat, pour le moment celui de la ville notamment, qui est mis au service de l'opération totalement privée. Puisque c'est finalement le groupe M6 qui va profiter surtout de la manne du nouveau stade. Alors qu'ici, c'est véritablement l'inverse, et Gilles Savary l'a bien expliqué tout à l'heure. Nous avons une opération totalement publique, la construction, la rénovation des MDSI, avec, dans le cas de la réalisation de ce PPP, des financements privés.

Je crois que ce sont les recours qui nous obligent à recourir à cet avenant Il y a eu un recours de Michel Duchêne. Il n'est pas là aujourd'hui, mais s'il était là je le dirais de la même façon. Je trouve cela absolument regrettable. Il y a un autre recours d'un particulier, contribuable girondin, mais qui n'a jamais eu le loisir de fréquenter une MDSI certainement. Puisque vous avez voté pour le PPP, vous êtes sensibles à notre volonté d'améliorer les conditions de travail et d'accueil sur vingt-six MDSI ou pôles sur la Gironde, il faut absolument que vous rencontriez ce Monsieur, qui paraît-il serait de la Droite, de façon à essayer de négocier ce retrait.

C'est bien de la part de la ville de Bordeaux, à travers ces recours, une opération grave qui est montée contre une politique départementale, dont l'intérêt est incontestable.

M. LE PRÉSIDENT :

Mes chers collègues, nous sommes ici au sein du Conseil Général, même si dans d'autres enceintes on parle du Conseil Général, je préfère que l'on reste sur les problèmes du Département. Jean-Marie Darmian a la parole.

Jean-Marie DARMIAN :

Je voulais revenir sur les inquiétudes d'Yves d'Amécourt, concernant la légalité de la délibération et de ce qui pourrait être fait aujourd'hui. D'abord, il n'y a aucune modification globale de l'équilibre de l'opération. Et s'il y en a une, elle sera favorable au Conseil Général, puisqu'elle nous permettra, en nous substituant à un prêt bancaire, d'obtenir éventuellement des taux inférieurs à ce qui

nous aurait été facturé dans le cadre du loyer. Je donne acte à notre collègue Dominique Vincent de son analyse.

Nous avons été très précautionneux, parce qu'on se doutait bien qu'il y aurait éventuellement des gens, pour d'autres raisons que celles de l'efficacité de la gestion départementale, qui pourraient entamer d'autres recours. C'est pour cela que je serais satisfait si nous votions à l'unanimité l'amendement, qui permet au Président de demander des dédommagements à ceux qui feraient des recours abusifs. Cela simplifierait peut-être les rapports humains au sein de cette assemblée.

L'évaluation qui a été faite des deux offres en concurrence, en appliquant la nouvelle solution, ne remet pas en cause du tout la décision qui a été prise par l'assemblée départementale en 2007. Cela ne modifie pas l'écart qui existait entre les offres. Il n'y a pas de remise en cause possible de ce côté-là.

Sur la notion de contrôle de légalité, il a été appliqué sur ce contrat dans sa version initiale, mais comme il n'y a pas de modification des équilibres, le contrôle de légalité ne pourra en aucune manière intervenir sur le contrat, puisque ce n'est pas une modification des fondements du contrat. C'est une adaptation sur 50 % du financement prévu dans le contrat. Et cet aménagement est à l'avantage du Conseil Général.

Alors, ensuite, évidemment, des avocats subtils trouveront peut-être des raisons de paralyser l'action du Conseil Général, surtout s'ils ne se font pas rémunérer pour leur action. Mais dans ce cas-là, je souhaite simplement que vous ayez l'esprit rassuré, il n'y aura pas à mon avis de contestation technique sur l'amendement qui vous est présenté aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT :

Je vais faire voter sur les différents amendements qui nous sont présentés, avant de voter sur le texte amendé.

VOTE DU PREMIER AMENDEMENT :

Page 1, 5ème paragraphe qui sera rédigé ainsi qu'il suit :

- "Sans financement bancaire, les Ecosolidaires ne pourront plus poursuivre l'exécution du contrat. Dans ce cas, ce Contrat devra être résilié et il conviendra d'indemniser les Ecosolidaires Gironde dans les conditions prévues au Contrat".

M. LE PRÉSIDENT :

Christian Gaubert veut-il ajouter quelque chose ? Non. Alors, celles et ceux qui sont d'accord pour voter cet amendement le manifeste en levant la main. Avis contraire, il y en a trois. Abstention, il n'y en a pas.

DÉCISION : LE PREMIER AMENDEMENT EST ADOPTÉ A LA MAJORITÉ, le Groupe Front de Gauche Parti Communiste votent contre, le Groupe Gironde Avenir ne participe pas au vote.

VOTE DU DEUXIÈME AMENDEMENT :

Page 3, dans les propositions à adopter, compléter ainsi qu'il suit :

- "de modifier ou de supprimer les clauses listées en annexe de la présente délibération, en procédant aux ajustements du Contrat et de ses annexes nécessaires à la mise en œuvre de ce nouveau dispositif, tout en préservant l'équilibre contractuel"

DÉCISION : LE DEUXIÈME AMENDEMENT EST ADOPTÉ A LA MAJORITÉ, le Groupe Front de Gauche Parti Communiste vote contre, le Groupe Gironde Avenir ne participe pas au vote.

VOTE DU TROISIÈME AMENDEMENT :

Page 3, ajouter dans les décisions un dernier paragraphe ainsi rédigé :

"Compte tenu des frais et préjudices importants occasionnés par les recours abusifs déposés contre la délibération du 19 décembre 2011, d'autoriser Monsieur le Président du Conseil Général à demander des dommages et intérêts et une condamnation aux dépens de leurs auteurs."

DÉCISION : LE TROISIÈME AMENDEMENT EST ADOPTÉ A LA MAJORITÉ, le Groupe Front de Gauche Parti Communiste s'abstient, le Groupe Gironde Avenir ne participe pas au vote.

VOTE DU RAPPORT AMENDÉ :

DÉCISION : LE DOSSIER (23) 1 AMENDÉ EST ADOPTÉ A LA MAJORITÉ, le Groupe Front de Gauche Parti Communiste vote contre, le Groupe Gironde Avenir ne participe pas au vote.

M. LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie. Nous distribuons la version amendée qui vient d'être votée. Je remercie nos collègues? qui ont bien compris l'intérêt pour que nos travailleurs sociaux travaillent dans de bonnes conditions le plus rapidement possible. Nous en avons fait beaucoup, mais il nous en reste encore beaucoup à faire. Et compte tenu de l'effet de ciseau qu'on connaît depuis un certain nombre d'années..., les ressources fiscales ayant été abaissées, les charges ayant augmenté, on ne peut pas faire des miracles dans les départements aujourd'hui. C'est une solution de mettre en avant nos sentiments de reconnaissance et d'humanité envers nos travailleurs sociaux.

Maintenant, nous avons deux motions à examiner. La première "Pour un acte III de la décentralisation" est présentée par Gilles Savary. Comme ces sujets-là sont d'actualité, il est bon de faire le point, surtout à quelques jours des États Généraux, qui vont se dérouler à Paris, au Sénat et à la Sorbonne.